

**Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques Industriels de l'Artois**

S3PI

Centre Jean MONNET

Avenue de Paris

62 400 BETHUNE

Tel : 03 21 63 69 36

Affaire suivie par : M. Jérôme HERBAUT

Mel : jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

Béthune, le 07 juin 2018

Réunion CSS (Commission de Suivi de Site)

Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Labeuvrière

Lieu : S3PI de l'Artois (Béthune)

Date : Jeudi 07 juin 2018

Participants :

- **Représentants du collège des Administrations de l'Etat** Pierre BOEUF, Secrétaire Général
Sous-préfecture de Béthune
-
- Laurence BERKMANS, DREAL Hauts de France, Unité Départementale de l'Artois
- Christophe HARLE, DDTM
- **Représentants du collège des Collectivités Départementales & EPCI**
- Rainer FLÖRKE, Directeur Environnement de CABBALR.
- **Représentants du collège des Riverains & Associations**
- Jean-Paul POURCHEZ, Association ARBRE
- Robert TROUVILLIEZ, Nord Nature Environnement
- Jacques SWITALSKI, Noeux Environnement
- **Représentants du collège des Exploitants**
- Gilles GAUTIER, Société VALNOR (Exploitant)
- Bruno LEFEBVRE, Société VALNOR
- **Personnalités Qualifiées**
- Lieutenant Dominique ROFFE, SDIS 62

A été remis en séance le document suivant :

- bilan d'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Labeuvrière (UIOM) pour l'année 2017.

Introduction par *M. Pierre BOEUF*, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Béthune.
Tour de table des participants.

1- Présentation du bilan d'exploitation de l'UIOM de Labeuvrière pour l'année 2017

Diaporama présenté par M. GAUTIER, Société VALNOR.

Diapositive 3 (Artois Comm) : rappel du contexte entre le Maître d'ouvrage qu'est la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane et l'exploitant qui est VALNOR.

Pour information Artois Comm s'appelle dorénavant CABBALR.

Intégration en 2018 de 35 communes supplémentaires.

Diapositive 4 (Historique du site) : démarrage de l'installation en 1978. En 2008, la société VALNOR remporte le contrat d'exploitation de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (3 ans + 2 fois 1 an).

Début 2014, un nouvel appel d'offre a été lancé pour l'usine avec Délégation de Service Public (DSP). VALNOR a de nouveau été retenu pour exploiter le site jusqu'en 2026. la CABBALR reste titulaire de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Diapositive 6 (Tonnages réceptionnés) : en 2017, le site a traité 86388 tonnes d'ordures ménagères : 961 tonnes ont été transférées pendant la période des travaux.

Diapositive 8 (Tonnages de sous-produits évacués) : il s'agit de résidus solides.

En 2017, 26504 tonnes de sous-produits ont été évacués : 23220 t de mâchefers, 1 959 t de cendres, 1 244 t de PSR (Produits Solides Résiduels) et 82 t de ferrailles.

Les PSR (Produits Solides Résiduels) issus du traitement des fumées, sont traités par la société Hydropale. Les Cendres sont traitées par la société Seraf.

Les Mâchefers sont quant à eux traités par la société PREFERNORD.

Diapositives 9 à 11 (Traitement et valorisation des mâchefers) : la valorisation des mâchefers est à présent encadrée par l'arrêté ministériel du 18/11/2011 avec obligation de passage par une Installation de Maturation et d'Elaboration (IME) avant recyclage. Le type de valorisation dépend de seuils et ne se fait qu'après analyse (ex : les ouvrages recouverts sont privilégiés pour les accotements de voiries).

La valorisation peut se faire de deux manières (toujours en fonction des résultats des analyses des mâchefers) soit par recyclage en ouvrages revêtus (type 1) (sous des bâtiments, parkings ou routes), soit par recyclage en ouvrages recouverts (type 2).

Remarque : dans le deuxième cas les analyses sont très contraignantes.

Le site de PREFERNORD, localisé à Fretin, valorise des mâchefers et des déchets de chantiers. Il reçoit la matière brute et a recours à des cribles pour séparer les différentes parties.

Il y a une traçabilité du traitement des matériaux sur le site ainsi que des analyses périodiques afin de caractériser les mâchefers (condition préalable à la valorisation).

Diapositive 12 (Traitement des Produits Solides Résiduels = PSR) : le centre HYDROPALE à Dunkerque est équipé d'une unité pour traiter ces déchets. Ce qui en ressort est en partie valorisé en salinisation de darses maritimes ou part en centre d'enfouissement en tant que déchet ultime avec une traçabilité totale.

Diapositive 13 (Traitement des Cendres) : Les cendres sont traitées par la société SERAF (près de Rouen) qui est une installation de Stockage de classe 1 (installation permettant de traiter des déchets dangereux). Dans ces installations des analyses sont effectuées afin d'émettre un certificat d'acceptation préalable.

Le traitement par stabilisation (mélange à des liants hydrauliques) permet d'éviter toute dispersion de la charge polluante.

Diapositives 14 à 30 (Mesures des émissions atmosphériques) : Le calcul de l'émission de CO₂ a été effectué et déclaré sur le site internet de la DREAL (GEREP). Au total, 69533 tonnes de CO₂ sont émis par le site de Labeuvrière.

Les mesures en continu des rejets atmosphériques sont présentées pour les lignes 2 et 3, sachant que la ligne 1 n'existe plus depuis 2005.

La surveillance des polluants atmosphériques concerne : le dioxyde de soufre (SO₂), l'acide chlorhydrique (HCl), l'ammoniac (NH₃), le monoxyde de carbone (CO), le Carbone Organique Total (COT), les oxydes d'azote (NO_x), les poussières, l'acide fluorhydrique (HF) et les dioxines/furanes.

Globalement, on peut constater que tous les résultats enregistrés sont inférieurs aux seuils réglementaires : on ne constate pas de non-conformité en 2017.

Remarque :

Pour la ligne 2, les contrôles ont été effectués par le laboratoire LECES (autocontrôle) et VERITAS (inopiné) respectivement le 31 juillet 2017 et le 25 avril 2017.

Pour la ligne 3, les contrôles ont été effectués par le laboratoire LECES (1 autocontrôle le 6 septembre 2017) et VERITAS 2 contrôles inopinés les 5 avril et 22 août 2017).

La production de HCl est issue des plastiques retrouvés dans les déchets.

La surveillance de l'ammoniac (NH₃) est imposée réglementairement depuis juillet 2014.

Pour les dioxines et furannes, les analyses sont réalisées sur des périodes de 4 semaines (prélèvements en semi-continu).

En 2017 il n'y a eu au total, sur l'ensemble des paramètres surveillés, respectivement 14h et 43,5 h dépassements sur les lignes 2 et 3 par an et par four.

Le dépassement de 14h est lié à un arrêt du four 2 sur les 4 derniers mois de 2017.

Aucun dépassement n'est à observer sur les rejets atmosphériques et les mesures en semi continu.

Diapositives 31 à 33 (Surveillance de l'environnement)

Il y a eu un contrôle des niveaux sonores sur la période des 12,13,19 et 20 janvier 2015 (mesures effectuées par Socotec), qui montrent que les niveaux sonores en limite de propriété sont conformes à la réglementation.

Remarque : Une nouvelle campagne a eu lieu en février 2018 afin de respecter la périodicité de 3 ans.

Une étude de l'impact sur l'environnement a aussi été réalisée du 23 février au 20 avril 2017 par Biomonitor (55 jours d'études sur 10 points autour de l'usine). Parmi les paramètres étudiés, il y avait (l'Arsenic (As), le cadmium (Cd), le Cobalt (Co), le Chrome (Cr), le Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), le Nickel (Ni), Antimoine (Sb), le Thallium (Ti), le Vanadium (V) et les Dioxines et furannes. L'exploitant est en attente du rapport.

Synthèse de l'étude :

Il n'y a pas de problème particulier sur les retombées atmosphériques

Diapositives 40 à 37 (performance énergétique)

Définition :

Le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) désigne la quantité de chaleur dégagée par la combustion d'une unité de masse de produit (1kg) dans des conditions standardisées.

Plus le PCI est élevé et mieux le produit brûle et dégage de l'énergie.

Performance énergétique (Pe) = (Energie Valorisée – Energie Achetée)/ tonnage réceptionné.

En 2017 la Pe est de 68,76 % (vs 48,83 % en 2016).

L'objectif pour 2018 est d'avoir + de 65 % de la performance énergétique.

Échanges avec la salle

M.TROUVILLIEZ souhaite que l'apport complémentaire des déchets soit local.

M.GAUTIER, explique que VEOLIA apporte 6500 tonnes de moins en 2017 par rapport à 2016, et avec le regroupement de communes ce chiffre est amené à diminuer.

M.TROUVILLIEZ souhaite qu'une synthèse des contrôles inopinés soit présentée en CSS.

M.CUVELIER propose de présenter la conclusion du rapport.

Mme BERKMANS ajoute que les valeurs limites apparaissent sur chacun des diagrammes.

M.TROUVILLIEZ remarque que l'implantation des stations de mesures se fait presque uniquement sur l'axe Nord/SUD.

M.GAUTIER explique que cette implantation des stations de mesure est fonction de la rose des vents, celle-ci pourra être ajoutée.

M.TROUVILLIEZ explique que dans le cadre de la surveillance de l'impact sur l'environnement, la synthèse des résultats Dioxines et furannes montre une zone impactée située à moins de 100 m de l'incinérateur. Il aimerait savoir à quoi correspond le chiffre de 15.2.

Mme BERKMANS explique que 15.2 est une valeur repère, il n'y a pas eu de dépassements en 2017 (voir diapositive 37). Les valeurs mesurées sont de 0.49 pour les Dioxines et 0.53 pour les furannes.

Elle ajoute que la synthèse, telle que présentée dans le diaporama n'est pas claire. Il faudra présenter cela d'une manière différente.

Fin de la séance.

*Toute correspondance concernant ce compte-rendu est à adresser au Président de la CSS à l'adresse de son secrétariat
S3PI de l'Artois
Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 BETHUNE*

*P/Le Sous-préfet de Béthune
Monsieur le Secrétaire Général*

Pierre BOEUF

***Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques Industriels de l'Artois***

S3PI

Centre Jean MONNET

Avenue de Paris

62 400 BETHUNE

Tel : 03 21 63 69 36

Affaire suivie par : M. Jérôme HERBAUT

Béthune, le 11 juin 2018

Mel : jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

Commission de Suivi de Site (CSS)

Etablissement CRODA à Chocques

Lieu : S3PI de l'Artois (Béthune)

Date : Jeudi 7 juin 2018

Participants :

- **Représentants du collège des Administrations de l'Etat**
 - Pierre BOEUF, Secrétaire Général Sous-préfecture de Béthune
 - François HOCHEDÉZ, inspecteur des installations classées, DREAL Hauts-de-France
 - Christophe HARLE, Service Risques, DDTM 62

- **Représentants du collège des Collectivités territoriales & EPCI**
 - Michel LEROY, Maire de la commune de Labeuvrière
 - Alain DAILLES, Représentant de la commune de Lapugnoy

- **Représentants du collège des Exploitants**
 - Jean-Jacques GILLOT, Directeur de la société CRODA CHOCQUES SAS
 - Daniel SOYEZ, Responsable HSE, société CRODA CHOCQUES SAS
 - Julien PERET, Ingénieur environnement société CRODA CHOCQUES SAS
 - Antoine HEMELSDAEL, CRODA CHOCQUES SAS

- **Représentant du collège des Salariés**
 - Eric WILLEMS, membre du CHSCT de la société CRODA CHOCQUES SAS

- **Représentant des Associations de Protection de l'Environnement**
 - Robert TROUVILLIEZ, Secrétaire Général de Nord Nature Environnement et Béthune Nature

➤ **Personnalité Qualifiée**

- Lieutenant Dominique ROFFE, SDIS 62 (Saint Laurent Blangy)

A été posté sur le site « internet » du S3PI de l'Artois le document suivant :

- Bilan de l'année 2017 Établissement CRODA CHOCQUES SAS.

ORDRE DU JOUR

Présentation du bilan annuel de la société CRODA CHOCQUES SAS à Chocques pour l'année 2017

Introduction

Introduction par *M. BOEUF, Secrétaire Général de la Sous-préfecture de Béthune*, qui remercie les participants de leur présence.

Rapide tour de table des participants.

Présentation du bilan annuel de la société CRODA CHOCQUES SAS pour l'année 2017

Diapositive 1

Risques technologiques

Présentation du diaporama par M. SOYEZ, Responsable HSE du site.

Diapositive 3-4 (référentiels & certifications) : renouvellement de la certification qualité ISO 14001, OHSAS 18001, ISO 9001, et OEA au cours de l'année 2018. L'établissement a obtenu, en octobre 2015, la certification EXCiPACT. Cette certification (le site est certifié EffCI notamment pour les produits cosmétiques) vise à renforcer l'image qualité de l'établissement vis-à-vis des secteurs de la pharmaceutique et de la cosmétique.

Diapositive 5-8 (EDD et PPRT) :

M.SOYEZ présente les différents outils d'identification et d'analyse des risques (EDD, PPRT, QRA, PRR, HAZOP)

Concernant l'étude de dangers, lors d'une réunion début mars 2017, CRODA a proposé plusieurs solutions techniques pour améliorer la sécurité des stockages d'oxydes.

Une réunion s'est tenue en mars 2018 pour valider la solution qui a été retenue afin de valider le processus.

Les services de la DREAL analysent le document complémentaire, et une réunion de finalisation est programmée pour le 28 Juin 2018. Celle-ci enclenchera la rédaction de l'AP de « donner acte » et de prescriptions complémentaires.

De nombreuses modifications seront réalisées lors de la requalification des stockages.

À titre d'exemple, ont déjà été réalisés :

- Le repérage renforcé des lignes d'oxydes
- La procédure de réception des camions
- La procédure de stationnement des wagons
- L'accès limité à la zone dépotage
- ...

Diapositive 9-10 (Visites et inspections DREAL) : une visite d'inspection renforcée a été menée le 08/11/2017 sur deux thématiques. D'une part l'inspection des capteurs (comme suite de l'inspection 2016), et d'autre part le risque inondation pour lequel le site est proactif (présentation au S3PI en mars 2017). Cette inspection n'a donné lieu à aucune non-conformité.

Diapositive 11-17 (exercices POI/exercices) : le personnel qui assure la 2nd intervention (5 équipes) suit une formation au centre de formation du « GESIP » à VERNON notamment pour la mise en œuvre pratique des moyens de lutte contre l'incendie.

Ainsi, en 2017, il y a eu :

- 1 équipier formé sur les risques chimiques (niveau 1) ;
- 9 équipiers formés sur les risques chimiques (niveau 2) ;
- 8 équipiers formés sur les risques toxiques.

Sur site, 2 types d'exercices pratiques sont réalisés :

- 1 exercice annuel avec mise en œuvre opérationnelle du POI avec la participation, si possible, des pompiers

- Feu au sein d'une cuvette de rétention.

L'exercice a eu lieu le 17 janvier 2018 avec la participation du SDIS 62.

- Formation continue des 5 équipes de 2ème intervention de l'usine (70% du personnel participe aux manœuvres)
 - chaque équipe participe à 4 manœuvres par an
 - les exercices mettent en œuvre les scénarios du POI (l'aspect sûreté est également envisagé)

A noter que le site réalise également 2 exercices de recensement & confinement chaque année.

Diapositive 14 (thèmes abordés en formation continue) :

Revue et mise en œuvre du matériel interne

Objectif :

- Revoir l'établissement de lances, queues de paon et canons avec un binôme d'alimentation et un binôme d'attaque.
- Revoir le fonctionnement de la motopompe.

Incendie dans une cuvette de rétention

Objectifs :

- Identifier les mises en sécurité à réaliser, les coupures électriques, les installations à protéger
- Éteindre un feu de cuvette au moyen d'émulseur

Incendie au sein d'un atelier

Objectifs :

- Expliquer le fonctionnement du matériel de lutte incendie installé
- Prendre en compte les remarques des équipiers d'intervention concernant le matériel installé

Percussion d'une panoplie de matière première par un chariot élévateur

Objectifs :

- Recycler l'ensemble des équipiers au port du scaphandre
- Entraîner les équipiers à étancher une fuite

Diapositive 18 : Exercice POI du 17 janvier 2018

1- Intervention sur fuite sur panoplie de distribution Matière première dans le nouvel atelier

Principaux retours d'expérience

- Établir une liste détaillée de matériel à mettre sur place au local
- Systématiser en manœuvre le suivi des pressions d'air et consommation d'oxygène par un contrôleur sur le tableau prévu à cet effet lors de tout engagement sous ARI.

Question :

M.TROUVILLIEZ a une question concernant le risque inondation puisque le site est entouré par 2 cours d'eau.

M.SOYEZ explique que cette thématique a fait l'objet d'une inspection de la DREAL en novembre dernier.

M.PERET ajoute que le site est dans la prévention et la remontée d'informations, une présentation de la gestion de ce risque avait d'ailleurs été faite lors d'une commission risques NATECH au S3PI de l'Artois en mars 2017 (présentation jointe à ce compte-rendu).

Des actions ont été mises en place pour éviter un impact important de ce risque sur le site.

Bilan environnemental 2017

Présentation par Julien PERET

Diapositive 19-22 : les effluents liquides

La gestion des effluents liquides du site est gérée en interne, depuis la réappropriation par Croda en 2014 de l'exploitation de la station d'épuration construite en 2011. Grâce notamment aux compétences humaines, CRODA a réalisé une marche importante d'amélioration du rendement de la station d'épuration sans modifications techniques. Ces rendements élevés sont stables depuis 2014 :

- 85 % sur le biologique (outil lui-même) ;
- 96 % avec le traitement final avec du charbon actif (rendement complémentaire avant rejet dans la « Calonette », affluent de la « Clarence »)

Concernant le bilan du traitement des effluents, le volume moyen quotidien est de 500 m³/jour, on constate une optimisation du fonctionnement avec une réduction de 30% de la consommation de charbon actif (-50 tonnes).

Aucune non-conformité n'a été constatée en 2017.

En termes de perspectives, le site va effectuer des tests de respirométrie avec d'autres STEP du groupe (en vue d'avoir une meilleure compréhension de la possibilité de traiter un effluent)

Concernant le risque Inondation, voir la présentation faite en mars 2017 au S3PI, jointe en annexe de ce Compte Rendu).

Diapositive 23-25 : gestion des déchets

3340 tonnes de déchets en 2016 soit 10% de plus qu'en 2016. Ceci est lié à l'augmentation des déchets process, à production équivalente (10%), en particulier des emballages, car les matières premières arrivent en plus petits conditionnements. Augmentation des déchets liés aux chantiers (cartons, DEEE, Métaux), la totalité des excavations de la nouvelle unité ont été réutilisées.

- 69 % de ces 3340 tonnes de déchets sont réutilisés : par exemple, tous les déchets verts sont dorénavant réutilisés, en tant que matière, sur site après broyage (paillage et réduction des produits phytosanitaires) ;
- 17% des déchets sont enfouis
- 10 % des déchets sont incinérés ;
- 4 % des déchets sont recyclés.

CRODA a réalisé une optimisation des déchets représentant les 3ème et 4ème plus importants volumes annuels par la mise en place de 2 pilotes :

– pour diminuer de 85 % la quantité des eaux aminées envoyées à la station d'épuration en faible concentration et sans réduction du rendement biologique au lieu d'être incinérées ;

– pour améliorer la qualité du charbon actif (évolution de la granulométrie) utilisé par la station d'épuration (voir partie effluents)

Concernant l'impact du nouvel atelier, 3100 tonnes de terres ont été excavées, et la totalité des déchets liés à ce projet ont pu être réutilisés.

Diapositive 26 : l'établissement s'est également positionné en faveur de la biodiversité en installant 3 ruches sur le site, avec l'aide et l'appui d'un apiculteur sur une zone naturelle entre l'établissement et le bois de Lapugnoy. Cette installation permet de récolter environ 80 kg de miel qui ont été partagés entre les salariés. Par ailleurs, les berges ont été aménagées de plantes héliophytes particulièrement adaptées aux berges de rivières.

Diapositive 27 : Du déchet à la matière première

Il y a une sensibilisation du personnel et une mise en place du tri des déchets alimentaires recyclés en compost sur site.

Diapositive 28-29 : Maîtrise de l'énergie et des ressources

Le site consomme 3 sources d'énergie à savoir :

- du gaz (10% en 2017, dans une chaudière visant à produire de la vapeur) ;
- de la vapeur en tant que telle (37 % du total énergétique en 2017 représentant environ 80 % de la vapeur nécessaire au site et provenant de l'UIOM de Labeuvrière)
- et de l'électricité (24 % en 2017) qui représente 40 % de la facture énergétique du site.

Croda travaille également à la diminution de la consommation des ressources telles que l'azote utilisé comme gaz neutralisant.

Croda a mis en service début 2016 une nouvelle chaufferie qui permet de produire plus efficacement de la vapeur. En 2017 le site a réduit sa consommation de gaz de 44% au profit de la vapeur.

Croda travaille sur 2 projets porteurs visant à réduire la consommation énergétique :

- Plan de mesurage ;
- Remplacement des compresseurs d'air (Septembre 2018).

Question :

M.TROUVILLIEZ souhaite savoir comment a été comblé l'espace laissé par les terres excavées.

M.PERET a indiqué que ce volume est désormais occupé par le nouveau réacteur K68 lui-même, et notamment ses fondations bétonnées et autres équipements connexes.

Diapositive 30-31 : bilan HSE de l'année 2017. Le site enregistre 2 accidents avec arrêt en 2017. Croda s'emploie à travailler avec son personnel sur la prévention pour réduire ce type d'accident.

2 accidents sans arrêt et aucun accident de trajet n'a été déclaré en 2017.

24 presque accidents relatifs à la sécurité ont été enregistrés en 2017.

Croda n'a pas déclenché de plan d'urgence en 2017.

Diapositive 32 : Gestion des entreprises extérieures

Concernant la gestion des entreprises extérieures, on constate en 2017 une légère baisse du nombre des plans de prévention (105) et des accueils « sécurité » (560). Le site enregistre respectivement 80 audits d'autorisation de travail et 3098 autorisations de travail émises en interne (interne + EE). L'audit des autorisations de travail consiste à valider le respect des conditions de travail préconisées par CRODA auprès des intervenants extérieurs.

Diapositive 33 : Principaux investissements en 2017

Croda a investi 2 847 k€ dédiés à la sécurité et à l'environnement en 2017, notamment pour la protection du personnel (automates de sécurité : 424 k€) et la protection de l'environnement (Scrubber PC2 : 535 k€).

Diapositive 34-35 : Réalisations 2017

Croda a annoncé :

- Amélioration des communications en sécurité (mise à jour Information des populations avec le S3PI, Flash sécurité, écrans d'accueil...)
- Sécurité (renforcement des clôtures du site)
- Actions de contrôle (poursuite du programme d'observations comportementales dans le but d'améliorer la sécurité.

Diapositive 36 : perspectives 2018

- Arrêt technique programmé pour maintenance et contrôle des équipements en septembre
- Révision du formulaire support Autorisation de travail
- Poursuite de la mise à jour des boucles et des SIF
- Révision des calculs de dimensionnement des systèmes de décharge
- Audit pour la reconnaissance du service Inspection
- Poursuite du développement de la sécurité comportementale
- Plan de mesurage des énergies
- Remplacement des compresseurs d'air

* * *

Échanges avec la salle :

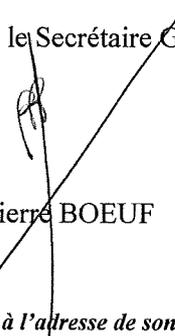
Aucune question supplémentaire.

Monsieur BOEUF remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.

Fin de séance.

p/le Sous-réfet,

Monsieur le Secrétaire Général


Pierre BOEUF

Toute correspondance concernant ce compte-rendu est à adresser au Président de la CSS à l'adresse de son secrétariat :

*S3PI de l'Artois
Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 BETHUNE*



Pour un environnement concerté

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels de l'Artois

S3PI

Centre Jean MONNET

Avenue de Paris

62 400 BETHUNE

Tel : 03 21 63 69 36

Affaire suivie par : M. David FIRRINGERI

Mel : david.firringeri@developpement-durable.gouv.fr

Béthune, le 26 juin 2018

Réunion CSS (Commission de Suivi de Site)

Etablissements SUEZ RV Nord Est & SCORI à Hersin-Coupigny

Lieu : Béthune

Date : mercredi 30 mai 2018

Participants :

- **Représentants du collège des Administrations de l'Etat**
 - Pierre BOEUF, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Béthune
 - Frédéric MODRZEJEWSKI, Chef de l'UD de l'Artois, DREAL Hauts-de-France
 - François HOCHEDÉZ, Unité Départementale de l'Artois, DREAL Hauts-de-France

- **Représentants du collège des Collectivités territoriales & EPCI**
 - Nicolas DESCAMPS, Adjoint au Maire d'Hersin-Coupigny

- **Représentants du collège des Riverains & Associations**
 - Blanche CASTELAIN, Vice-Présidente de Nord Nature Environnement

- **Représentants du collège des Exploitants**
 - Sylvain COUPIN, Responsable SUEZ RV Nord-Est
 - Stéphane CAUSSE, Directeur de l'établissement SCORI
 - Olivier LEFEBVRE, Responsable SUEZ RV Nord-Est
 - Marion LEROUX, Responsable SUEZ RV Nord-Est
 - Noël RECHER, Responsable HSE SUEZ RR IWS
 - Perrine ROMBEAUT, Responsable SUEZ RV Nord-Est

- **Personnalité Qualifiée**
 - Commandant François GOUZEL, Groupement Prévision des Risques, SDIS 62
 - Carole LEYRIS, Bureau d'études BURGEAP

Le diaporama de l'exploitant a été mis à disposition des participants sur le site internet du S3PI de l'Artois à l'adresse suivante : www.s3pi-artois.fr

*

Accueil et introduction de la Commission de Suivi de Site par *M. Pierre BOEUF*, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Béthune.

Rapide tour de table des participants.

Ordre du jour

- 1.Présentation du bilan environnemental du site de SCORI à Hersin-Coupigny pour l'année 2017**
- 2.Présentation des résultats des études des risques sanitaires (BURGEAP)**
- 3.Présentation du bilan environnemental du site SUEZ RV à Hersin-Coupigny pour l'année 2017**

1.Présentation du bilan environnemental du site de SCORI à Hersin-Coupigny pour l'année 2017

Diaporama présenté par Monsieur Stéphane CAUSSE, Directeur de l'établissement

Diapositive 2-6 (Présentation du site) :

SCORI, filiale d'IWS Chemicals France, est spécialisée dans le prétraitement des déchets industriels dangereux pour la valorisation énergétique en cimenterie.

Le site est implanté depuis 1987 pour la fabrication de combustible de substitution pour les cimenteries.

Depuis 2016, le site est classé SEVESO III seuil bas en raison des capacités de stockage des déchets de solvants usagés susceptibles de présenter des propriétés toxiques pour la santé humaine.

42 personnes sont présentes sur le site : 7 cadres, 17 agents de maîtrise et 17 employés ouvriers.

Il y a aussi 1 personne en BTS alternance au service maintenance.

44 000 tonnes de déchets sont traités par an.

Le site est certifié ISO 9001 version 2008, ISO 140001 version 2014, OHSAS 18001 version 20017, et MASE UIC.

Diapositive 7 (Sécurité)

En termes de sécurité aucun accident avec arrêt n'a été relevé que ce soit pour le personnel de SCORI, le personnel intérimaire, ainsi que les entreprises extérieures.

Diapositives 8-9 (Nature et origine des Déchets) : La nature des déchets ainsi que les capacités de traitement du site sont définies par AP du 1^{er} juillet 1998, complété par les APC du 18 novembre 2009 et 3 août 2012.

Il est à noter que les tonnages des déchets réceptionnés sont en baisse de 7% (44 001 tonnes en 2017 contre 47 100 tonnes en 2016) du fait du manque de disponibilité du réseau cimentier.

Concernant leur origine, 63% des déchets réceptionnés proviennent de la région Hauts-de-France.

Diapositive 10 (les filières de valorisation et de traitement) :

55 590 tonnes de déchets sont expédiées vers les centres de valorisation et de traitement, 65% sont valorisés en cimenterie sous forme énergétique, 81% sont traités sur des filières de valorisation énergétique ou matière, et 19% des déchets sont incinérés en cimenterie sans valorisation énergétique.

Diapositive 11 (évolutions réglementaires et inspections) :

Depuis 2013, le site était classé SEVESO seuil haut, pour son activité de regroupement de déchets liquides énergétiques de type solvants usagés.

En 2016, le site a réduit ses capacités de stockage des déchets de solvants usagés susceptibles de présenter des propriétés toxiques pour la santé humaine. Par conséquent, le site est devenu SEVESO seuil bas.

~~2 inspections de la DREAL ont eu lieu en 2017 (Une inspection relative au renforcement de la sécurité des sites classés contre les actes de malveillance, une inspection de suivi de site le 31 août 2015).~~

Diapositive 12 (budget sécurité) :

91 648 € ont été investis pour l'entretien, la vérification et l'amélioration des systèmes de sécurité et la formation du personnel.

Diapositive 13 (auto surveillance des rejets d'eaux pluviales) :

La surveillance des rejets d'eaux pluviales est prescrite par arrêté préfectoral du 18 novembre 2009, le site effectue une transmission trimestrielle des résultats de l'autosurveillance à la DREAL ainsi que sous GIDAF.

12 659 m³ d'eaux pluviales ont été rejetés en 2017.

Diapositive 14 (surveillance des rejets d'eaux pluviales) :

Un contrôle inopiné des rejets aqueux demandé par la DREAL n'a montré aucune non-conformité par rapport aux valeurs limites de l'arrêté du 18 novembre 2009.

Diapositive 15 (surveillance de la qualité des eaux souterraines) :

Il y a une surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines prescrite par l'AP du 17 juillet 2000. Il est à noter que des campagnes de prélèvements ont été réalisées en mai et novembre 2017. Les résultats d'analyses ont confirmé l'absence d'impact de l'activité sur la qualité des eaux souterraines.

Diapositive 16 (prévention de la pollution des eaux) :

Concernant la recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE), des prélèvements ont été planifiés le 6 mars 2017, le 8 juin 2017 et le 27 septembre 2017. Ces trois prélèvements ont permis de terminer la campagne de surveillance pérenne prévue par l'APC du 9 janvier 2013.

Diapositives 17-18 (auto surveillance des rejets atmosphériques) :

Concernant l'auto surveillance des rejets atmosphériques de la plate-forme COVADIS et COMBSU, on ne constate pas en 2017 de dépassement des valeurs limites définies par l'AP du 18 novembre 2009.

212 caissons de charbon actif ont été remplacés en 2017.

Diapositives 19-20 (gestion des nuisances olfactives et investissements) :

25 événements pour nuisance olfactives ont été enregistrés en 2017 (principaux signalements au hameau de Bracquencourt, généralement en fin de journée mais également le week-end). Le site a choisi de refuser les déchets odorants sans que cela corresponde à une prescription réglementaire.

Le site a notamment rénové et remis en service l'oxydateur thermique, amélioré l'étanchéité des bâtiments de production de CSS, réorganisé le réseau de ventilation.

En 2017, il y a eu notamment un aménagement de la zone de stockage des bennes de refus, automatisation des portes des ateliers, installation d'un système de filtration fermé des déchargements d'eau souillée, rénovation des poteaux incendies extérieurs du site.

En 2018, il est prévu de curer et vérifier l'étanchéité des réseaux de collecte des eaux pluviales, installer un broyeur de recyclage des refus de l'atelier des CSS20, mettre en place un séparateur magnétique sur la ligne de chargement CSS, et remplacer une trémie d'alimentation de la chaîne CSS.

2.Présentation des résultats des études des risques sanitaires (BURGEAP)

Diaporama présenté par Madame LEYRIS (BURGEAP)

L'étude des risques sanitaires correspond à une démarche volontaire de SCORI et consiste à mettre à jour l'étude précédente menée en 2009.

Depuis la dernière étude, des travaux ont été menés par SCORI pour améliorer la maîtrise des émissions atmosphériques :

1. Réduction des émissions diffuses des bâtiments par une meilleure captation
2. Traitement de l'air par charbons actifs de l'air ainsi capté
3. Remplacement de l'oxydateur thermique
4. Arrêt production de CLS

BURGEAP a respecté une méthodologie basée sur des mesures environnementales et sur de la modélisation en faisant référence aux guides et aux circulaires ministérielles relatives à l'environnement et la santé.

BURGEAP a suivi une démarche en 3 étapes :

1. Étape 1 : Caractérisation des rejets atmosphériques du site (quels polluants sont émis dans l'air ? en quelles quantités ?)
2. Étape 2 : Mesures environnementales (interprétation de l'état des milieux). Résultante des sources de polluants majoritaires qui sont respirés par les riverains (toutes sources confondues *in situ* et hors site). Est-ce que le milieu est compatible avec les usages ? L'air respiré est-il bon ?
3. Étape 3 : Modélisation de la dispersion atmosphérique / Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) prospective. Quel est l'impact sanitaire des seuls rejets du site ?

BURGEAP a classé, en fonction d'une échelle conventionnelle, le type de risque (significatif acceptable ou non).

Pour caractériser les risques sanitaires, BURGEAP a comparé les expositions avec les valeurs seuils. Il s'agit de comparer :

- Le risque par type d'effet (cancérogènes/non cancérogènes sur le système respiratoire /nerveux/sanguin...)
- Le risque pour la voie d'exposition par inhalation ou doses ingérées sur 30 ans avec les valeurs toxicologiques de référence (OMS)

Pour les polluants non cancérogènes, il s'agit de calculer le quotient de danger (concentration d'exposition / la valeur seuil VTR).

Pour les polluants cancérogènes, il s'agit de calculer un excès de risque individuel (ERI) avec une valeur repère de 1/100000.

Conclusions sur les mesures environnementales :

L'état des milieux est compatible avec les usages (pour 10 composés mesurés). Autrement dit, l'air respiré par les riverains est bon. Les concentrations mesurées sont faibles et inférieures aux valeurs de gestion réglementaires et aux VTR.

Conclusions sur l'évaluation quantitative des risques sanitaires du site SCORI :

La modélisation de la dispersion atmosphérique (EQRS) montre qu'il n'y a pas de risques sanitaires significatifs liés aux rejets atmosphériques aux activités exploitées par SCORI.

Échanges avec la salle

Madame CASTELAIN demande de disposer de ce rapport des études de risques sanitaires qui n'a pas été transmis avant la CSS.

Monsieur MODRZEJEWSKI signale que la DREAL n'a pas encore examiné ni validé le rapport présenté par BURGEAP. Cependant, face aux travaux réalisés par l'exploitant depuis 2009, les résultats présentés confortent l'idée d'une nette amélioration de la situation des rejets atmosphériques du site SCORI d'Hersin-Coupigny.

3. Présentation du bilan environnemental du site SUEZ RV à Hersin-Coupigny pour l'année 2017

Diaporama présenté par Monsieur Olivier LEFEBVRE, Directeur du site de SUEZ RV à Hersin-Coupigny.

Diapositives 3-4 (Présentation du site) :

Le site comprend 17 collaborateurs :

- 2 cadres
- 3 agents de maîtrise
- 12 employés

Diapositives 5-6 (Présentation de l'activité du site) :

Le site Suez RV d'Hersin-Coupigny comprend 3 grandes zones :

- La zone de « Reconnaissance du déchet »
- La zone de « Valorisation et traitement »
- La zone de « Préparation et exploitation des alvéoles »

Diapositive 7 (Présentation de l'activité du site) :

Actuellement, le site exploite l'alvéole 4.1 au sud-est de la vue aérienne du site.

Diapositives 8-9 (Exploitation et aménagements) :

Suez RV a réalisé plusieurs travaux d'aménagements en 2017 :

- Constitution des digues provisoires
- Curage des bassins
- Travaux de couverture alvéole amiante
- Travaux piste d'accès alvéole amiante
- Travaux de reprise du réseau biogaz

Diapositives 10-11 (Faits marquants 2017) :

- Augmentation de 30% du tonnage de déchets reçus en 2017 par rapport à 2016 ;
- Renouvellement de la certification ISO 14001 en Juin 2017 portant sur :
 - L'admission des déchets,
 - L'aménagement de casier en cours d'exploitation,
 - Les suites de l'inspection menée en octobre 2016 (aucune non-conformité relevée).
- Abandon en 2017 du projet TVME et du projet de construction de locaux sociaux

Diapositives 12-13 (Nature, quantité, provenance des déchets traités en 2017) :

En 2017, on enregistre 424 094,89 tonnes de déchets (contre 297 173,22 tonnes en 2016). Cette augmentation est due à l'apport de boues provenant d'Arcelor Dunkerque et risque de perdurer en 2018 (tonnage estimé aux alentours de 100 000 tonnes de boues sur l'année 2018).

Diapositive 14-15 (Arrêtés Préfectoraux) :

Le dernier arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 autorise le site de Suez à augmenter le tonnage annuel de déchets amiantés. Cette demande est liée aux différents chantiers d'enrobés consécutifs au rabotage des routes. Le volume global admis reste le même.

Madame LEROUX prend la parole pour présenter le suivi environnemental sur l'année 2017.

Diapositives 16-26 (Suivi environnemental réglementaire en 2017) :

Le suivi environnemental est fixé par Arrêté Préfectoral. Il repose sur la qualité des eaux souterraines, des lixiviats, des eaux de la TAR, des eaux de surface et des rejets gazeux (torchères, chaudière, moteurs, valorix).

M.SELIN est l'inspecteur DREAL en charge de la surveillance du suivi environnemental et réglementaire du site.

En 2017, 8 contrôles ont été effectués dont :

- 4 sur les eaux du puisard (2 dépassements relevés mais pas de rejets possibles vers le milieu naturel) ;
- et 4 sur les eaux de ruissellement (résultats d'analyse conformes au seuil de rejet fixé par AP du 02/08/2004 modifié).

Près de 67 000 m3 de lixiviats ont été traités par le Flot Tombant sur le site dont 19 055 m3 en apports extérieurs. Les résultats d'analyses sont conformes aux seuils de rejet fixé par AP du 22/02/2016 à l'exception de dépassements ponctuels inhérents à des concentrations plus importantes en lixiviats bruts.

Un contrôle inopiné réalisé sur les rejets du Flot Tombant le 31 mai et 1^{er} juin 2017 a montré des résultats conformes à l'exception des coliformes. Une contre analyse du 29/08/2017 a conclu à des résultats conformes.

6 contrôles réglementaires ont été menés en 2017 sur les eaux du circuit de la Tour Aéroréfrigérante humide. Les résultats sont conformes aux seuils de rejet fixé par l'APC du 22/02/2016 à l'exception de 3 dépassements. Les actions de traitement mises en place ont conduit à un retour à des paramètres d'analyses conformes aux seuils fixés dans l'AP.

Les eaux souterraines sont contrôlées par 5 piézomètres dont 2 sont situés en amont hydraulique du site et 3 en aval hydraulique du site. Les 4 contrôles menés en 2017 concluent à l'absence de variation significative des résultats par rapport aux années précédentes.

Les 3 contrôles dans l'air, le bassin d'eaux pluviales et les eaux souterraines mentionnent une absence de fibre d'amiante dans l'environnement.

La qualité du biogaz est contrôlée mensuellement par la société SUEZ RV Bio Énergies.

L'analyse des rejets atmosphériques de torchères (GG 1000, BG 2000) du 19/07/2017 et des rejets des moteurs GM6 et GM7 du 11/07/2017 montre des résultats conformes aux prescriptions de l'AP.

Les résultats des analyses des rejets atmosphériques du Flot Tombant (chaudière) et du réchauffeur de gaz (Valorix) sont conformes à l'AP en 2017.

Monsieur LEFEBVRE reprend la parole.

Diaporama 27 :

Concernant la valorisation du biogaz en 2017, 94 % du biogaz a été valorisé en électricité et en chaleur avec la mise à l'arrêt définitif du moteur GM4 en juin 2017.

Diaporama 29 : Autres contrôles réglementaires

- Dératisation : 4 traitements en 2017
- Contrôle des installations électriques : vérification par Véritas en décembre 2017
- Contrôle des ponts bascules réalisé en janvier 2018
- Contrôle des extincteurs réalisé en décembre 2017
- Contrôle du portique de radioprotection le 20 juin 2017
- Pas de contrôle douanier en 2017
- Pas de contrôle de l'inspection du travail en 2017
- Mesure de vibration en mars 2017
- Visite de contrôle de la DDTM le 13 octobre 2017 pour valider les travaux réalisés à la suite des demandes de permis de construire de l'unité de valorisation et de traitement des lixiviats.

Diaporama 31 : Actions en faveur de la préservation de la biodiversité

- Entretien des espaces verts par le CAT
- Chantier d'insertion Noeux Environnement
- Réunion avec la Mairie d'Hersin Coupigny, le CPIE la chaîne des terrils et l'association Noeux Environnement pour faire le bilan 2016-2017 et évoquer les projets prévisionnels pour 2018.

Diaporama 33 : Relations extérieures

8 visites du site ont été organisées en 2017.
Commission de Suivi de Site du 23/06/2017.

Diaporama 31 : Sécurité

Aucun accident ni départ de feu survenu en 2017.

Par contre, il faut signaler un incident en début 2018 qui a été maîtrisé en interne sans intervention des pompiers. Cet incident a fait l'objet d'une information à la DREAL.

SUEZ a renforcé la sécurité autour des machines par la mise en place d'un système de détection de présence humaine (blaxtair) autour des machines (chargeuse à pneus et manuscopique).

Diaporama 37 : Projets 2018

Travaux préparatoires pour la construction de l'alvéole 4.2.

Réalisation de digues au chemin des grenadiers pour limiter l'impact visuel.

Poursuite des travaux d'aménagements en faveur de la biodiversité en concertation avec la Mairie d'Hersin Coupigny.

Etanchéification des mares au centre aéré

Réfection de l'escalier le long de la route départementale avec pose d'une barrière

Pose d'une barrière sur le chemin qui descend vers les étangs

Agrandissement du parking face au centre aéré pour fermer l'accès des camions et limiter les décharges « sauvages ».

Echanges avec la salle

M.MODRZEJEWSKI rappelle l'augmentation importante enregistrée en 2017 de la quantité de déchets sur le site de SUEZ RV NE avec 3 provenances principales :

1. Le CVE d'Halluin qui a dû faire face à une indisponibilité technique ;
2. Le TVME d'Hénin-Beaumont qui a dû également faire face à une indisponibilité technique ;
3. Les déchets historiques d'Arcelor Mittal Dunkerque

M.DESCAMPS n'a pas de question mais souhaite intervenir pour souligner les bonnes relations humaines que la Mairie d'Hersin-Coupigny tient avec la direction de SUEZ. Par ailleurs, l'industriel a su rassurer la collectivité par la mise en place de travaux et d'études en faveur de l'environnement.

N'ayant plus d'autres questions dans la salle, Monsieur le Secrétaire Général remercie les participants et clôt la séance.

P/Le Sous-Préfet de Béthune
Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Béthune

M. Pierre BOEUF

*Toute correspondance concernant ce compte-rendu est à adresser au Président de la CSS à l'adresse de son secrétariat :
S3PI de l'Artois
Centre Jean Monnet*

Avenue de Paris
62400 BETHUNE